

## CONTEXTE NATIONAL

L'enquête nationale HID (handicaps, incapacités, désavantages) est la première grande enquête exclusivement consacrée au phénomène du handicap. Elle a été réalisée par l'INSEE en 1998-2000, auprès d'un échantillon de 14 600 personnes vivant en institutions médico-sociales et 16 900 personnes vivant à domicile afin d'appréhender la situation sociale et les aides (financières, humaines etc.) dont bénéficient les personnes handicapées. D'après l'enquête, 3,4 millions de personnes ont une reconnaissance administrative de leur handicap (par la sécurité sociale, la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel -COTOREP-, l'armée ou une société d'assurance) et 701 000 personnes sont reconnues comme «travailleur handicapé» (soit 2,8 % des actifs de 20-59 ans). Diverses prestations sociales spécifiques sont accordées aux personnes handicapées. La COTOREP, créée par la loi d'orientation du 30 juin 1975 et implantée dans chaque département, est au centre du dispositif jusque l'âge de 60 ans. Elle est chargée d'évaluer le taux d'incapacité ouvrant droit aux aides financières, d'attribuer le titre de « travailleur handicapé » et d'orienter vers un établissement d'hébergement ou un service le plus adéquat possible. Au-delà de 60 ans, les aides à la perte d'autonomie relèvent des conseils généraux qui financent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, plus de 741 000 personnes perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en France métropolitaine, soit 23 allocataires pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans. Servie dans le cas où le handicap survient alors que la personne est inactive, cette allocation est versée sous conditions de ressources aux personnes âgées de 20 à 59 ans. Les personnes handicapées âgées de 20 à 59 ans ayant besoin de l'aide d'une tierce personne pour la vie quotidienne peuvent également percevoir l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), relevant de l'aide sociale des départements.

La loi du 10 juillet 1987 soumet les employeurs de plus de 20 salariés à une obligation d'employer 6% de travailleurs handicapés. Si cette proportion n'est pas atteinte, les entreprises doivent soit cotiser à un fond (AGEFIPH) dont l'argent est ensuite redistribué pour favoriser l'emploi des personnes handicapées, soit recourir à des travaux de sous-traitance vers des entreprises du secteur adapté (centres d'aide par le travail - CAT - et ateliers protégés, structures destinées aux personnes handicapées qui ne trouvent pas d'emploi dans le secteur ordinaire). Les CAT sont des établissements sociaux, les travailleurs handicapés n'ayant pas un statut de salarié et ne relevant pas du Code du travail. Le nombre de places en CAT est de 97 478 en 2003 en France métropolitaine. Les ateliers protégés ont un statut d'entreprise et bénéficient de subventions publiques pour compenser la moindre productivité des personnes handicapées. La capacité d'accueil en atelier protégé progresse, atteignant 17 143 en 2003. À côté des établissements de travail adapté, différentes structures d'accueil offrent un hébergement permanent et/ou des soins. Les deux tiers de la capacité se trouvent en foyers occupationnels ou foyers de vie. Les personnes ayant besoin d'une prise en charge médicalisée sont hébergées dans les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ainsi que dans les foyers d'accueil médicalisés (anciennement foyers à double tarification) offrant respectivement 15 578 et 9 312 places. L'offre actuelle en équipement est insuffisante pour répondre aux besoins actuellement identifiés par les COTOREP.

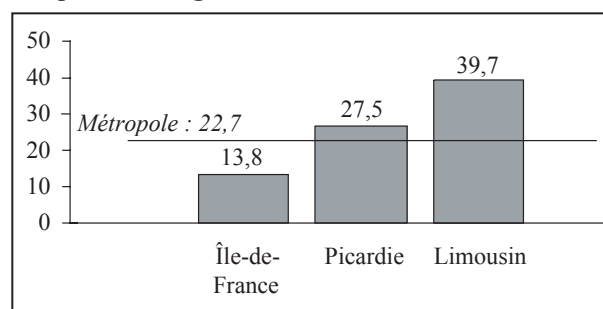
## SITUATION EN PICARDIE : FAITS MARQUANTS

- Près de 28 200 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés au 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- Un taux d'équipement en établissements de travail protégé supérieur à la moyenne nationale.
- Près de 4 300 handicapés travaillent en milieu protégé et 1 500 logent en foyer d'hébergement.
- Environ 1 900 adultes lourdement handicapés sont pris en charge en foyers de vie, foyers médicalisés ou maison d'accueil spécialisée.

### ● 2,8 % de la population adulte bénéficie de l'allocation aux adultes handicapés

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, 28 160 Picards bénéficiaient de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Avec 28 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans, la région présente un taux supérieur à la moyenne nationale (23 bénéficiaires). Les situations régionales sont d'une extrême diversité. Le nombre de bénéficiaires de l'AAH a progressé de 22 % entre 1999 et 2004. En métropole, l'évolution est un peu moins prononcée (+14 %).

Nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans au 01/01/2004



Sources : CNAF - CCMSA, INSEE

**L'allocation aux adultes handicapés (AAH)** est destinée aux personnes atteintes d'une incapacité d'au moins 80 % ou comprise entre 50 et 80 % lorsqu'elles sont dans l'impossibilité de se procurer un emploi. Elle est accordée sous condition de ressources et son versement est effectué par les caisses de sécurité sociale (CAF ou MSA : 599,49 € par mois au 1<sup>er</sup> janvier 2005) tout en étant financée par l'État. À noter qu'un complément d'AAH peut être versé si le taux d'incapacité atteint au moins 80% et que la personne handicapée occupe un logement ouvrant droit à une aide au logement. Il vise à couvrir les dépenses supplémentaires pour l'acquisition d'une vie autonome à domicile et s'élève à 95,92 €.

# LES ADULTES HANDICAPÉS

## Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans bénéficiant de l'ACTP

	31/12/01	31/12/03
Picardie	3 736	2 676*

Sources : DREES

\*au 31/12/03, Oise et Somme uniquement

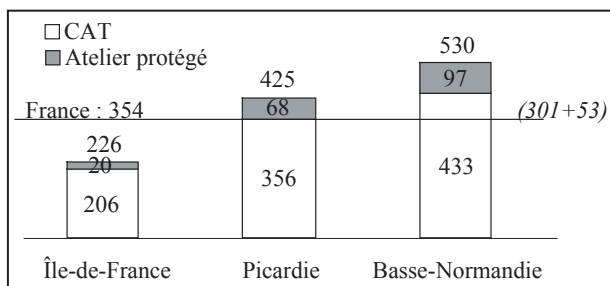
L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) est destinée aux personnes handicapées dont l'état nécessite l'aide d'une tierce personne pour les actes de la vie courante ou bien aux personnes pour lesquelles l'exercice d'une activité professionnelle entraîne des frais supplémentaires liés à leur handicap. Elle est versée sous conditions de ressources et relève de l'aide sociale départementale.

## ● Plus de 3 700 bénéficiaires de l'allocation compensatrice chez les moins de 60 ans

Au 31 décembre 2001, la Picardie compte 3 736 personnes âgées de moins de 60 ans bénéficiant de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Il s'agit à 89 % de personnes à domicile. En 1996, le nombre de bénéficiaires âgés de moins de 60 ans s'élevait à 4 972, soit une diminution de 25 % en cinq ans.

Seuls les bénéficiaires âgés de moins de 60 ans sont inclus dans le tableau. Avec la loi du 24 Janvier 1997, l'ACTP accordée aux personnes de plus de 60 ans a été remplacée par la prestation spécifique dépendance (PSD), prestation elle-même remplacée par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) depuis la loi du 20 juillet 2001. Les personnes ayant obtenu l'ACTP avant l'âge de 60 ans peuvent en conserver le bénéfice.

## Nombre de places en établissements de travail protégé pour 100 000 personnes âgées de 20 à 59 ans au 01/01/03



Sources : DRASS - DREES, INSEE

## Nombre de personnes dans les établissements de travail protégé en Picardie au 31/12/2001

	Effectifs	Places	Taux occupation	
			Picardie	France
CAT (54 étab.)	3 621	3 647	99,3%	98,1%
Atelier protégé (17 étab.)	691	695	99,4%	107,8%
<b>Ensemble</b>	<b>4 312</b>	<b>4 342</b>	<b>99,3%</b>	<b>99,4%</b>

Source : DREES : Enquête ES 2001

## ● Un taux d'équipement en établissements de travail protégé au-dessus de la moyenne nationale

Il existe deux types de structures de travail protégé : les ateliers protégés et les centres d'aide par le travail (CAT). Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, 18 ateliers protégés offrent 696 places et 54 CAT se partagent 3 624 places en Picardie.

La région compte ainsi 425 places en établissements de travail protégé pour 100 000 adultes âgés de 20 à 59 ans. Ce taux d'équipement place la Picardie 8<sup>e</sup> au classement des régions métropolitaines les plus dotées. Pour les deux types de structures, les taux d'équipement picards sont supérieurs aux moyennes nationales. Entre 1998 et 2003, le nombre de places en établissements de travail protégé a progressé de 21 % pour les ateliers protégés et de 8 % pour les CAT.

Enfin, on compte un centre de rééducation professionnelle (CRP) en Picardie offrant près de 180 places au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

L'enquête ES 2001 rapporte un taux d'occupation de 99,3 % en Picardie, taux proche de la moyenne nationale. Les places en ateliers protégés peuvent être occupées par plusieurs personnes étant donné que le travail à temps partiel est possible.

Enfin, le centre de rééducation professionnelle accueillait 173 Picards handicapés, soit un taux d'occupation de 96 % dans la région (contre 76 % en France).

Entre 1996 et 2001, l'effectif des travailleurs a progressé en ateliers protégés de 52 % et de 16 % en CAT.

### Structures de travail protégé

Les **ateliers protégés** sont des unités de production soumises aux contraintes de l'économie de marché, mais pouvant bénéficier de subventions de fonctionnement. La capacité de travail exigée est au moins égale au 1/3 de la capacité normale.

Les **centres d'aide par le travail (CAT)** ont une vocation plus sociale que les ateliers protégés. Ils sont financés au titre de l'aide sociale de l'État par le biais d'une dotation globale de fonctionnement (DGF). La capacité de travail y est inférieure au tiers de la capacité normale.

Les **centres de rééducation professionnelle (CRP)** dispensent une formation, qualifiante ou non, aux personnes handicapées en vue de leur insertion ou réinsertion professionnelle (en milieu de travail ordinaire ou protégé). Ces institutions médico-sociales sont financées par l'Assurance maladie.

# LES ADULTES HANDICAPÉS

## ● Un taux d'équipement en foyers d'hébergement proche de la moyenne nationale

Les foyers d'hébergement accueillent en fin de journée et en fin de semaine des personnes handicapées qui travaillent. Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Picardie comptait 1 482 places pour travailleurs handicapés dans 53 foyers d'hébergement. La capacité d'accueil est en augmentation de 6,8 % par rapport à 1999. La Picardie présente un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale.

L'enquête sociale 2001 rapporte un taux d'occupation des foyers d'hébergement de 98 % en Picardie contre 94 % en France métropolitaine. Entre 1996 et 2001, on note une progression de +6 % de l'effectif de travailleurs logés en foyers d'hébergement : ils étaient 1 433 en 1996 contre 1 514 en 2001.

## ● Près de 1 950 places en établissements pour personnes lourdement handicapées

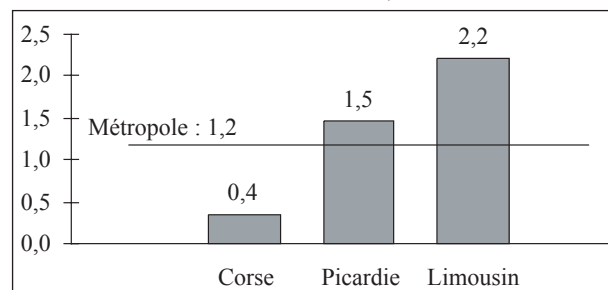
Trois types d'établissements répondent aux besoins d'hébergement des adultes handicapés. Pour ces établissements, la Picardie présente un taux d'équipement (192 places pour 100 000 habitants âgés de 20 à 59 ans) faiblement supérieur à la moyenne nationale (188). Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la région compte 11 maisons d'accueil spécialisées offrant une capacité de 437 places, soit un taux d'équipement inférieur à la moyenne nationale. Les places en foyers occupationnels sont au nombre de 1 387 en Picardie pour 44 établissements. Le taux d'équipement picard est supérieur à la moyenne nationale. Enfin, les foyers d'accueil médicalisés de création plus récente ne sont qu'au nombre de 4 en Picardie, pour une capacité de 125 places. Le taux d'équipement est inférieur en Picardie par rapport à l'ensemble du territoire.

L'enquête sociale 2001 rapporte un taux d'occupation de 98 % en foyer de vie et de 97 % en MAS, taux égaux aux moyennes nationales. Quant aux foyers d'accueil médicalisés, les places sont occupées à 95 % en Picardie (contre 98 % en France).

L'effectif pour ces établissements est passé de 20 à 125 entre 1996 et 2001, leur création récente expliquant cette forte évolution. Un seul établissement de ce type existait en 1996 contre 4 aujourd'hui. L'effectif de présents a progressé de +21 % entre 1996 et 2001 en MAS et de +18 % pour les foyers de vie.

## Taux d'équipement en foyers d'hébergement au 01/01/2003

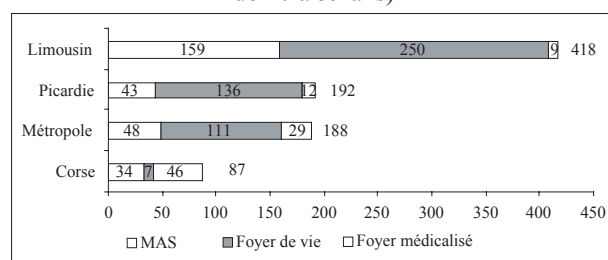
(Nombre de places pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans)



Sources : DRASS, DREES, INSEE

## Taux d'équipement pour adultes handicapés au 01/01/2003

(Nombre de places pour 100 000 personnes âgées de 20 à 59 ans)



Sources: DRASS - DREES, INSEE

## Occupation des établissements d'accueil pour adultes lourdement handicapés en Picardie au 31/12/2001

	Effectifs	Places	Taux d'occupation	
			Picardie	France
Foyers de vie (46 étab.)	1358	1387	98%	98%
MAS (11 étab.)	426	437	97%	97%
Foyers d'accueil médicalisés (4 étab.)	119	125	95%	98%
<b>Ensemble</b>	<b>1 903</b>	<b>1 949</b>	<b>98%</b>	<b>98%</b>

Source : DREES : Enquête ES

### Structures d'hébergement

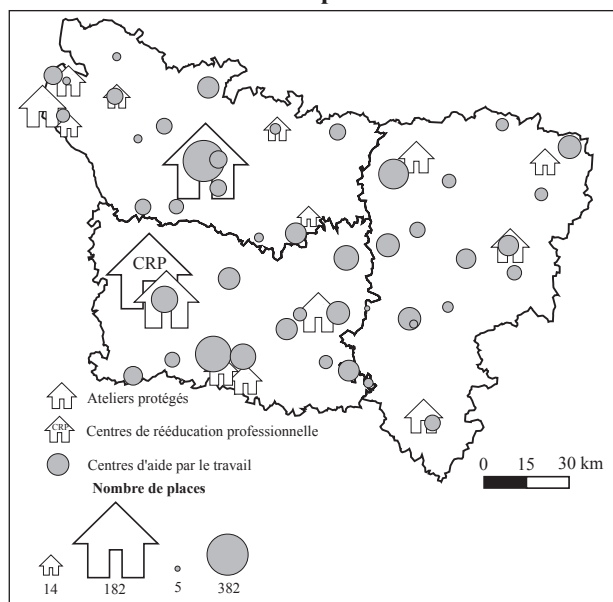
Les **foyers de vie (ou foyers occupationnels)**, reçoivent des adultes lourdement handicapés qui disposent d'une autonomie ne justifiant pas leur admission en maison d'accueil spécialisée, mais qui ne sont pas aptes à un travail productif. Ces structures sont financées par les conseils généraux.

Les **maisons d'accueil spécialisées (MAS)** reçoivent des personnes handicapées adultes qui n'ont pas d'autonomie, dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants. Elles sont financées à 100 % par les organismes de sécurité sociale.

Les **foyers d'accueil médicalisé (FAM)** (anciennement foyers à double tarification) sont des unités pour adultes lourdement handicapés et polyhandicapés. Inaptes à toute activité à caractère professionnel, leur dépendance les oblige à recourir à l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de l'existence et nécessite une surveillance médicale ou des soins constants. Leur appellation d'origine provient de leur mode de financement conjoint par l'Assurance maladie (pour les soins, les personnels et les matériels médicaux ou paramédicaux) et par l'aide sociale départementale (pour la partie hébergement et l'animation).

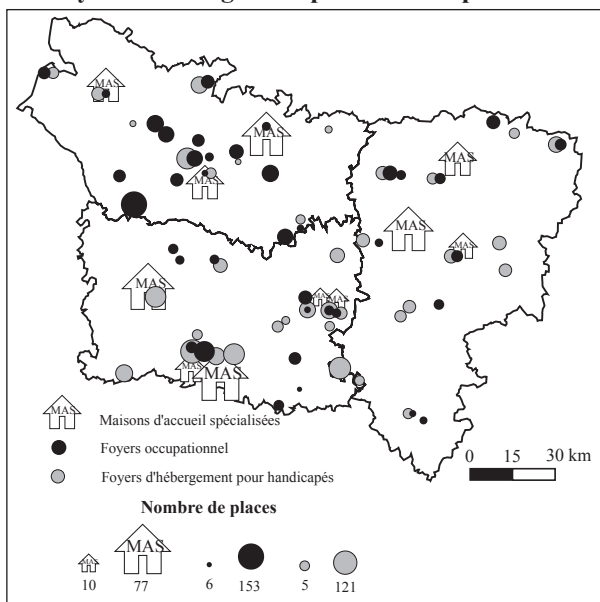
# LES ADULTES HANDICAPÉS

**Ateliers protégés, centres d'aide par le travail et centre de rééducation professionnelle en 2003**



Sources : DRASS (FINESS)

**Maisons d'accueil spécialisées, foyers occupationnels et foyers d'hébergement pour handicapés en 2003**



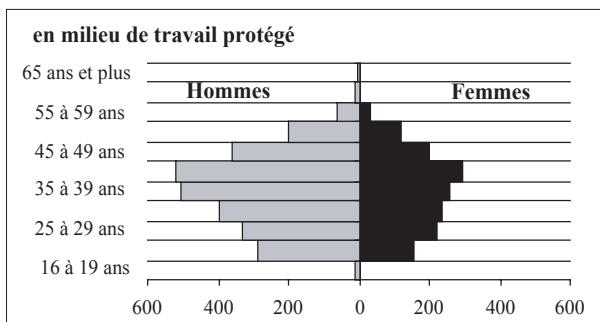
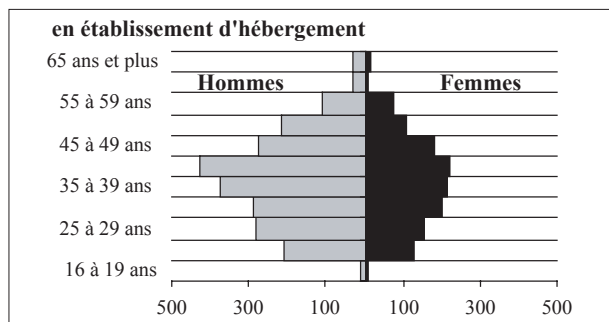
Sources : DRASS (FINESS)

L'enquête établissements sociaux (ES) est une enquête exhaustive réalisée par la DREES auprès des établissements pour personnes handicapées. Au 31 décembre 2001, la population des adultes handicapés accueillis dans les établissements de Picardie est au nombre de 6 219. La comparaison avec les résultats de l'enquête ES 1995 met en évidence une tendance au vieillissement de la population handicapée.

## ● Vieillissement de la population handicapée accueillie en établissements

Les hommes sont prédominants dans la population des personnes handicapées que ce soit en structures d'hébergement ou en structures de travail protégé. Une tendance au vieillissement de la population handicapée s'observe dans les deux types de structures. En établissements d'hébergement, l'âge moyen des personnes handicapées est différent selon le type de structure d'accueil : dans les MAS et les FAM, il s'élève à 37,5 ans contre 53 ans pour les foyers occupationnels. En 2002, 52 % de la population accueillie en structure d'hébergement a moins de 40 ans contre 65,5 % en 1995. En milieu de travail protégé, l'âge critique où se pose le problème du vieillissement de la population handicapée selon les professionnels du secteur est de 40 ans. La classe modale est celle des 40-44 ans. En 1995, 73 % des personnes handicapées exerçant une activité professionnelle avaient moins de 40 ans contre 56 % en 2001. Le CREA<sup>(1)</sup> de Picardie a également exploité ces données pour souligner cette tendance, données complétées par une approche qualitative par des entretiens et des visites d'établissements<sup>(2)</sup>.

**Pyramide des âges des adultes handicapés accueillis au 31/12/2001**



Source : Enquête ES (2001) - DREES

Situation des adultes handicapés accueillis dans les établissements de la région Picardie au 31 décembre 2001, *Étude et Statistiques*, DRASS de Picardie, n°1 novembre 2004

<sup>(1)</sup> Centre Régional pour l'enfance, l'adolescence et les adultes inadaptés

<sup>(2)</sup> *Étude régionale et interdépartementale sur le vieillissement des personnes handicapées accueillies dans les établissements médico-sociaux picards*, CREA<sup>(1)</sup> de Picardie, 2003